



Chers Meneurs,

L'association régionale d'attelage de tradition Champagne Ardenne, organise, sous l'égide de L'A.F.A., et en partenariat avec le Domaine Château du FAUCON, le 7^{ème} Concours International d'Attelage de Tradition, dans le cadre du parc du château du FAUCON.

Un art de vivre autour du cheval : « Cheval magique, Cheval mythique... »

Ouvert toute l'année. Un domaine labellisé « Château et Hôtels Collection »

Pour les adeptes de l'équitation, des amoureux du cheval mais aussi tous ceux qui apprécient une certaine qualité de vie, le château du Faucon est un lieu unique pour un séjour d'exception, au cœur d'un parc de 28ha, traversé par une charmante rivière.

Le Domaine du Faucon acheté en 1827 par Jean Nicolas Gendarme, dernier grand maître de forges de la sidérurgie ardennaise, abrite aujourd'hui chambres et suites labellisées « Châteaux et Hôtels Collection » référence internationale de l'hôtellerie de charme.

Nous serions heureux de vous accueillir pour une participation au 7^{ème} Concours International d'Attelage de Tradition du FAUCON qui aura lieu le

DIMANCHE 14 JUILLET 2019

AVANT PROGRAMME

<p>Samedi 13 JUILLET Des 9h00 17h00 20h00 20h30</p> <p>Dimanche 14 JUILLET Des 8h30 8h40 12h00 14h30 17h00 19h15</p>	<p>: Accueil des concurrents dans le parc du château</p> <p>: Reconnaissance du parcours</p> <p>: Cocktail sur la terrasse du château</p> <p>: Diner et défilé de mode au château sur inscription</p> <p>: Présentation des attelages dans la cour d'honneur du château</p> <p>: Départ du routier de 15 km et passages obligés dans la campagne environnante et dans le parc du château.</p> <p>: Déjeuner au château sur inscription</p> <p>: Maniabilité dans le parc au lieu-dit « Les carrés »</p> <p>: Remise des prix dans la cour d'honneur.</p> <p>: Diner au château sur inscription .</p>
--	--

ACCES : de Reims, direction CHARLEVILLE

Avant Charleville, direction SEDAN, après 10 kms, prendre sortie DONCHERY, au centre du village, au rond point prendre à droite, et suivre le fléchage jusqu'au château.

HOTELS : *Domaine du Château du FAUCON : 03 24 41 87 83*

08200 Sedan :

- Campanile Hôtel Grill : 03 24 29 45 45
- Hôtel Kyriad : 03 24 29 44 44

08450 Douzy :

- Le cœur d'or : 03 24 55 55 03

08450 Remilly Aillicourt :

- La sapinière : 0324 26 75 22
- Auberge du port : 03 24 13 89

08110 Carignan :

- Le grand cerf : 0324 22 00 80

Chambres d'hôtes : *Domaine du Château du FAUCON : 03 24 41 87 83*

Voir site ; Chambres-Hotes.fr pour adresses sur Charleville

(obligatoire)

ENGAGEMENT (cocher l'option retenue)

Membre de l'A.F.A. / 40 €

Non membre de l'A.F.A. 2019 / 65 €

L'engagement et la location des boxes doivent être réglés à l'inscription et en aucun cas ne seront remboursables.

Les engagements doivent nous parvenir avant le 1er Juillet 2019 - (voir bulletin d'inscription

SOIREE de GALA : (du samedi soir)

Attelage à 1 : 2 repas offerts.

Attelage à 2 : 2 repas offerts .

Attelage à 4 : 3 repas offerts.

A.R.A.T.C.A RECAPITULATIF des ENGAGEMENTS et RESERVATIONS (obligatoire)

Engagement A.F.A.:.....: _____ X 40 € =€
Engagement non membre de l'AFA :..... : _____ X 65 € =€

Réservation des boxes : : _____ X 85 € =€
Diner du samedi : Nb de personne supplémentaire... : _____ X 45 € =€
Déjeuner du dimanche : Nb de personne : _____ X 42 € =€
Diner du dimanche : Nb de personne : _____ X 30 € =€
TOTAL :€

Je Joins un chèque à l'ordre de : A.R.A.T.C.A.

l'Association régionale d'attelage de tradition de Champagne Ardenne (A.R.A.T.C.A.)
A envoyer à l'adresse suivante : ARATCA - BP : 2132 - 51074 - REIMS cedex

Je règle par virement (IBAN : FR81 3000 2079 0000 0090 0151 Y27 - CRLYFRPP)

Date d'arrivée au domaine Château du FAUCON :

Date de départ au domaine Château du FAUCON :

Les participants doivent obligatoirement être assurés en responsabilité civile, les couvrant pour les accidents portant atteinte à des tiers, y compris des passagers transportés même au cours de la manifestation, et doivent pouvoir le justifier à tout moment.

Les organisateurs de la manifestation "Concours International d'Attelage de Tradition " du Faucon " dégagent toutes leurs responsabilités pour les dommages corporels, matériels, accidents ou maladies qui pourraient survenir aux propriétaires, participants, accompagnateurs, coéquipiers, spectateurs et animaux en quelque circonstance que ce soit.

En aucun cas, la responsabilité des organisateurs ne saurait être mise en cause à l'occasion de dommages, y compris le vol, en particulier aux véhicules hippomobiles ou automobiles, harnais, effets personnels, matériels ou autres.

Le meneur est seul responsable de la condition physique de son attelage et de son emploi pendant la manifestation et particulièrement sur le terrain.

Tout acte de cruauté sera sanctionné par une élimination immédiate de la manifestation avec interdiction de continuer le parcours engagé

Les papiers d'identification des équidés sont exigibles à tout moment (décret n°2001-913 du 5 octobre 2001).

J'ai pris connaissance des conditions et responsabilités ci-dessus.

Fait à :

le :

SIGNATURE.